

COMMUNE DE CHEMINON

DEPARTEMENT DE LA MARNE ARRONDISSEMENT DE VITRY LE FRANCOIS CANTON DE SERMAIZE LES BAINS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

TENUE LE 16 JUIN 2023

L'An deux mille vingt-trois, le 16 juin 2023, à 18 heures 30 à la salle des réunions de la mairie, le Conseil Municipal de la Commune de CHEMINON dûment convoqué le 13 juin, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame BOYER – CASTELLO Marie – France.

Etaient présents : Mesdames BOYER - CASTELLO Marie - France – REUTER – BRAUN Brigitte

Messieurs BRASTEL Maurice – BRIOLAT Claude - HINDERSCHIETT Robert – LONGUEVILLE Patrick - PARISOT Joël - PAROT Damien

Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames BOUCHAUD – PARISOT Estelle - HARLE Lucille – Monsieur BURDAL Richard (procuration à Madame BRAUN-REUTER Brigitte) -Monsieur PAROT Jean - Noël (procuration à Monsieur PAROT Damien)

Absente non excusée : Madame RENAUX Paulette

Secrétaire de séance Madame BRAUN-REUTER Brigitte

En préambule à la réunion, Madame Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal présents si des remarques sont à faire sur le compte rendu de la dernière réunion (9 Juin 2023).

DELIBERATION N°17 : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT CUI DE MONSIEUR SIMON BRUNO

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le contrat initial de Monsieur SIMON Bruno conclu l'année dernière pour une durée de 1 an du 4 juillet 2022 jusqu'au 3 juillet 2023, avec une aide de l'état de 50 % arrive à sa fin.

Madame Le Maire a pris contact avec Pole emploi, le contrat de Monsieur SIMON Bruno, peut être reconduit pour une durée de 6 mois, avec aide de l'état de 60 %, reconductible ensuite 6 mois.

Madame Le Maire étant satisfaite du travail accompli dans tous les domaines par Monsieur SIMON Bruno, propose au Conseil Municipal de renouveler le contrat de celui – ci pour une durée de 6 mois.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal accepte le renouvellement et autorise Madame le Maire à signer les pièces à intervenir : convention avec Pole emploi et contrat de Monsieur SIMON Bruno, avec 8 voix pour et 2 contre.

DELIBERATION N°18 : TRANSPORT SCOLAIRE

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour l'obtention de la carte de bus pour les collégiens, les familles doivent payer l'intégralité du montant, et ensuite la commune de résidence peut participer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de prendre en charge une somme de 70 euros par enfant, après dépôt en mairie de la preuve du paiement par les familles. Il restera à charge pour chaque famille et par enfant 24 €uros. Décide de verser cette somme de 70 €uros par enfant pour l'année scolaire 2023/2024, 2024 /2025 ainsi que pour la rentrée 2025/2026.

DELIBERATION N°19 : DECISIONS MODIFICATIVES

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de l'établissement du budget primitif 2023, il y a quelques erreurs d'imputations. Donc il est nécessaire de rectifier celui - ci par les écritures suivantes :

Dépenses de fonctionnement

Article 6811 « Dotations aux amortissements » - 1500, 00 Euros

Article 60632 « Fournitures de petits équipement » + 1 500,00 Euros

Dépenses de fonctionnement

673 « Titres annulés (sur exercices antérieurs » - 3 636,00 Euros

739211 « Attribution de compensation » + 3 636,00 Euros

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent les décisions modificatives suivantes.

QUESTIONS DIVERSES :

Questions posées par :

1/ Erreur de Madame Le Maire ? concernant la réclamation de Madame BRAUN – REUTER Brigitte qui conteste le mot réfection pour les ponts et portes des cimetières, mais il s'agirait plutôt de l'entretien et remise en état des peintures (grattage, ponçage et application de nouvelle couche de peinture (réunion du 9 juin 2023, questions diverses)

Définition de réfection : action de remettre en état

2/ Reçu un faire part de naissance pour l'enfant Arsène. Merci à Clément PEROT et Daphné VIGOT. Félicitations aux heureux parents et grands-parents ; Bienvenue à Arsène, notre nouveau Cheminonier que sa venue remplit de joie, de bons moments de bonheur toute la famille ;

3/ 1- Madame Le Maire informe le Conseil de travaux du chemin de randonnée aux Batis (chemin complètement effondré depuis un certain temps, ne restant que peu de passage pour poursuivre la randonnée et avec risque de tomber dans le trou. Travaux réalisés jeudi 15 juin pour la somme de 900 Euros T.T.C. Remerciements de Monsieur Bernard AUBRY pour les randonneurs et promeneurs qui seront en sécurité maintenant.

2- Création d'un fossé drainant à Brusson Les Forges, suite à l'inondation et dégradation du chemin à l'intersection, pas assez de profondeur pour l'évacuation des eaux lorsqu'il y a des orages. Coût 864 Euros TTC.

3- Creusage du fossé, rue Haute le long de chez Monsieur et Madame POIRIER Jean – Claude, fossé de drainage des eaux pluviales sera fait par une entreprise pour la somme de 480 Euros TTC, et pose de tuyaux et remblayage par le personnel communal.

4- Création au cimetière Jardin Jacquet d'une tranchée dans le haut du cimetière côté gauche par entreprise pour la somme de 456 Euros TTC, puis pose de plaques bétons pour maintien de la terre par les employés communaux.

Réalisation du n° 2 – 3 et 4 Ces travaux seront réalisés cet été (peut-être ?) n°1 fait

4/ Madame Le Maire explique la situation concernant la boulangerie. Actuellement des négociations pour la future installation d'un boulanger pâtissier a qui nous avons demandé de faire épicerie suite au départ de Monsieur MASSON Daniel prévu le 28 Août. Monsieur ARRIVET est en projet avec PROXI l'enseigne se paie + aménagement du magasin + 1 personne à la vente + charges (eau, électricité etc...) gros investissement pour le futur gérant qui reste en contact et nous informe sur la suite du projet.

Porte du lavoir du bas réalisée par Monsieur PARISOT Joël et posée cette semaine. Porte fermant à clef. Merci au conseiller Monsieur PARISOT Joël pour son investissement. Remise en eau prochainement après nettoyage de

l'intérieur. Peinture extérieur sur le mur, et intérieur pour cacher les tags sera faite par Monsieur PAROT Jean – Noël, conseiller municipal. Merci à nos bénévoles pour services rendus.

Travaux chemin de la Côte de l'Horloge dégradé et boueux. Monsieur PAROT Damien conseiller municipal à remis le samedi 10 juin 2023, ce chemin en état (10 mètres de long sur 2 de large) avec le tracteur communal. Merci à Monsieur PAROT Damien pour son investissement dans nos projets.

Madame BRAUN -REUTER Brigitte : Demande que les portes de l'Eglise soient repeintes.
Demande l'aménagement de dalles en béton sous les bornes à verres, Rue Basse.

Informe du stationnement d'un camion devant la borne à incendie au niveau de la rue des Sablons. Madame Le Maire a téléphoné à la personne concernée. Le nécessaire a été fait de suite. Merci au chauffeur sympa.

Ne pas stationner devant une borne à incendie. Merci

Monsieur LONGUEVILLE Patrick : Où en sommes-nous dans les travaux de la Halle ? Actuellement recherche plomb et amiante effectués (pas encore les résultats) Entreprise pour recherche champignons et insectes (devis signé 7500 €uros) ; Maître d'œuvre voirie Monsieur ARROUART (visite le 23 juin à 10 heures avec la commission bâtiments)

Suivant le cabinet NASCA Août 2023 : demande du permis de construire. Automne 2023 : Consultation des entreprises – Début des travaux : 1^{er} Trimestre 2024

Séance levée à 19 H 40